

BUREAU

Séance du 15 septembre 2023

Délibération BU_20230915_007

Convention de mise à disposition de personnels entre le SDIS et l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention, ci-annexé, de mise à disposition de personnels par le SDIS au profit de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne ;

DECIDE :

Article unique. La convention ci-annexée, de mise à disposition de personnels par le SDIS au profit de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET